

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 5 AVRIL 2012

Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 29/03/2012
 Date d'affichage : 29/03/2012

L'an deux mille douze, le JEUDI 5 AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Étaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, M. Alain PRENELLE, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Dominique JOCKUM ayant donné procuration à M. Claude PERONNE
 Mme Agnès OLIER ayant donné procuration à M. Richard MAURY
 M. Joël THOMASSE.

Secrétaire de séance : M. André LETELLIER

APPROBATION DU COMPTE-ADMINISTRATIF 2011

Sous la Présidence de Mme Janine KERSPERN, le Compte Administratif 2011, présenté par M. ROSSI, Receveur Municipal, est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre, et aucune abstention.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	426 797.71	G	586 620.16
	Section d'investissement	B	356 930.54	H	158 054.73
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	558 395.09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	363 520.29 (si excédent)
TOTAL (réalisations + reports)		783 728.25 = A+B+C+D		1 666 590.27 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2011	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	368 953.00	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	368 953.00 = E+F		0.00 = K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	426 797.71 = A+C+E		1 145 015.25 = G+I+K	
	Section d'investissement	725 883.54 = B+D+F		521 575.02 = H+J+L	
	TOTAL CUMULE	1 152 681.25 = A+B+C+D+E+F		1 666 590.27 = G+H+I+J+K+L	

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Considérant que le Compte de Gestion 2011 du Receveur Municipal correspond au Compte Administratif 2011 de la commune, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion 2011 du Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 718 217.54 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice 2010</u>		159 822.45 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif)		558 395.09 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		718 217.54 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement).		0.00 €
R 001 (excédent de financement)		164 644.48 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		
Besoin de financement		368 953.00 €
Excédent de financement		0.00 €
Besoin de financement d'investissement F	= D + E	204 308.52 €
AFFECTATION = C	= G + H	718 217.54 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		204 308.52 €
2) H Report en fonctionnement R 002		513 909.02 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions de ne pas augmenter les impôts locaux et donc de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012 comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Variation de taux	Produit attendu
taxe d'habitation	1 019 000 €	7.39 %	0 %	75 304 €
taxe foncière propriétés bâties	625 700 €	8.34 %	0 %	52 183 €
taxe foncière propriétés non-bâties	68 700 €	16.07 %	0 %	11 040 €
cotisation foncière des entreprises	72 300 €	9.54 %	0 %	6 897 €
total	1 785 700 €			145 424 €

BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur ROSSI présente le Budget 2012 étudié par la Commission Finances. Le Conseil Municipal décide de voter ce budget : par nature et chapitre en section de fonctionnement et par article en section d'investissement avec opération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
011	Charges à caractère général	500 003 €	500 003 €
012	Charges de personnel	216 200 €	216 200 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	132 720 €	132 720 €
	Total des dépenses de gestion courante	848 923 €	848 923 €
66	Charges financières	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €
68	Dotations aux amortissements	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	848 923 €	848 923 €
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	237 585 €	237 585 €
042	<i>Opération d'ordre entre section</i>	8 013 €	8 013 €
	<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	245 598 €	245 598 €
	TOTAL	1 094 521 €	1 094 521 €
		D 002 résultat reporté	0 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 094 521 €

RECETTES

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
70	Produits des services	12 500 €	12 500 €
73	Impôts & taxes	184 311 €	184 311 €
74	Dotations & participations	354 101 €	354 101 €
75	Autres produits de gestion courante	26 000 €	26 000 €
013	Atténuation de charges	3 700 €	3 700 €
	Total des recettes de gestion courante	580 612 €	580 612 €
76	Produits financiers	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	580 612 €	580 612 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €	0 €
	TOTAL	580 612 €	580 612 €
		R 002 résultat reporté	513 909 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNMENT CUMULEES		1 094 521 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	245 598 €
--	-----------

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	491 €	48 760 €
204	Subventions d'équipement versées	25 000 €	32 190 €
21	Immobilisations corporelles	177 705 €	356 253 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	94 800 €	229 746 €
	Total des dépenses d'équipement	297 996 €	666 949 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €
16	Remboursement d'emprunts	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées	0 €	0 €
27	Autres immos financières	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues Investissement	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	0 €	0 €
45X-1	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	297 996 €	666 949 €
	<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
	TOTAL	297 996 €	666 949 €
	D 001 solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		666 949 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	libellé	vote	Total (RAR + voté)
010	Stocks	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	12 400 €	12 400 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	12 400 €	12 400 €
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	39 000 €	39 000 €
1068	Dotations Fonds divers Réserves	204 308 €	204 308 €
024	Produit des cessions	1 000 €	1 000 €
	Total des recettes financières	244 308 €	244 308 €
45X2	Total des opérations pour le compte de tiers	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	256 708 €	256 708 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>237 585 €</i>	<i>237 585 €</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>8 012 €</i>	<i>8 012 €</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	245 597 €	245 597 €
	TOTAL	502 305 €	502 305 €
	R 001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé		164 644 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		666 949 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

245 597 €

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent embauché en CAE arrive en fin de contrat. Il précise que cette personne donne entière satisfaction depuis deux ans et propose de pérenniser l'emploi.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sur ce poste sont inscrits au budget.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2012 :

- Filière technique :
 - Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
 - ↳ Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe :
ancien effectif : 3 nouvel effectif : 4 dont 3 temps non complet

TRAVAUX DE VOIRIE 2012

Maîtrise d'œuvre relative aux travaux inclus dans le groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Orival :

Considérant la délibération en date du 2 février 2012 approuvant la convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes d'Orival pour les travaux de voirie 2012,

Vu la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre partielle concernant le programme de travaux de voirie 2012 de Thaon, établie par VRD SERVICES, pour la mission d'assistance à la passation du contrat de travaux (ACT), de direction de l'exécution des travaux (DET) et d'assistance pour les opérations de réception (AOR),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de marché de maîtrise d'œuvre partielle concernant le programme de voirie 2012 de la commune de Thaon avec VRD SERVICES de Verson,
- ✓ précise que la dépense s'élevant à :
 - ↳ tranche ferme : 3 390.00 € HT, soit 4 054.44 € TTC
 - ↳ tranche conditionnelle : 725.00 € HT, soit 867.10 € TTC
 - ↳ total : 4 115.00 € HT, soit 4 921.54 € TTCsera imputée sur le budget communal.

Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'effacement du réseau de télécommunications de la Place des Hêtres et de la rue des Ecoles :

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'effacement du réseau de télécommunication de la place des Hêtres et de la rue des Ecoles, établi par VRD SERVICES, s'élevant à : 3 925.00 € HT, soit 4 694.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de marché de maîtrise d'œuvre avec VRD SERVICES de Verson,
- ✓ s'engage à inscrire la dépense sur le budget communal.

MOULIN DE BARBIERES

Le groupe de travail, constitué suite à « l'appel à idées » du 9 mars dernier, a visité le Moulin de Barbières. Une réunion en Mairie a suivi cette visite. Le groupe a décidé de demander à l'UNCMT de procéder aux différents diagnostics obligatoires avant vente, afin d'être informé des travaux nécessaires avant l'ouverture d'un établissement recevant du public. Un courrier sera adressé par le Maire à la Présidente de l'UNCMT.

VIEILLE EGLISE : travaux post-fouilles

La restauration de la Vieille Eglise a été faite de 1994 à 1999. Les fouilles archéologiques et anthropologiques ont été conduites de 2000 à 2011 par l'archéologue François Delahaye et l'anthropologue Cécile Niel.

Les fouilles archéologiques ont révélé l'existence de 5 églises antérieures et un fanum gallo-romain, en relation avec le gué de la Mue situé à quelques cinquante mètres. Les fouilles anthropologiques ont permis l'étude (toujours en cours à l'Université de Caen) d'environ 400 squelettes, que l'on date du VI^e siècle au XVIII^e siècle.

L'AVET souhaite que la Vieille Eglise ait pour vocation principale d'être un monument-musée pour l'accueil et l'information des visiteurs et l'accueil et la formation du public scolaire.

Une dernière phase de restauration du monument et du site, subventionnable par la DRAC, est envisagée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ORIVAL

Monsieur le Maire expose les principales informations de la communauté de communes.

AFFAIRES DIVERSES

Futur bureau de poste : Monsieur Richard Maury a pris contact avec une société pour la construction d'un bureau de poste et de logements locatifs dans le cadre d'un crédit bail à construction. Un projet sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. D'autres façons de financer le bâtiment seront également étudiées.

Maison du Temps Libre : Madame Janine Kerspern demande l'installation d'une fontaine à eau dans la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt et une heures.